

## Les encombrants

Les [collectes des encombrants](#) ont lieu les lundis des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. **Depuis 2017, le ramassage est sectorisé par le Sigidurs**. Sur ces mois de collecte, chaque secteur s'est vu attribué un lundi.



**Lors du passage des encombrants dans votre secteur, pensez à les sortir sur le trottoir, la veille au soir à partir de 19h, tout en laissant un passage pour les piétons.**

À noter :

- Les petits objets de moins de 80 cm et non toxiques ne sont pas des encombrants. Ils sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères.
- Ne sont pas acceptés : les gros appareils électroménagers, déchets verts et gravats, pneus usagés, pièces de véhicules, bouteilles de gaz, véhicule à moteur, pots de peinture

*Après le ramassage des encombrants, merci de balayer votre trottoir, pour maintenir ensemble la propreté de la ville.*

Toute l'année, vous pouvez également déposer les encombrants dans la [déchetterie](#) de Mitry-Mory

Équipements électriques et électroniques

Lors de l'achat d'un équipement électronique (lave-linge...), le vendeur doit reprendre gratuitement l'appareil usagé (obligation dite du 1 pour 1). Cependant, cette reprise n'est pas réalisable dans certaines situations : la suppression d'un appareil sans son remplacement, la non-reprise par le distributeur (Internet) et le petit électroménager (grille pain...) souvent jetés.

<http://www.youtube.com/watch/iihNkYwFdq0>

Documents

[Calendrier de collecte des déchets 2024](#)

Liens utiles

[Sigidurs](#)